

58 ET PLUS
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 1 rue Boussingault, 31 rue Jean Mace
29200 BREST
911 662 005 RCS BREST

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 19 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 19 mars,
A 10 heures,

Monsieur Thierry PELE,
demeurant 3 avenue des Carmes 29250 ST POL DE LEON,

Propriétaire de la totalité des 500 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société 58 ET PLUS,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et de la durée de l'exercice en cours,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 juillet. L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de quatre (4) mois et sera clos le 31 juillet 2026.

L'Associé Unique décide, en conséquence, de modifier l'article 13 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

"ARTICLE 13 - EXERCICE SOCIAL

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} août et finit le 31 juillet."

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Thierry PELE